



Objectifs de la formation

Comprendre le rôle des différents professionnels dans le cadre de la réparation du dommage corporel. En effet, il est important, pour les juristes et accueillants des associations d'aide aux victimes de comprendre les enjeux de la réparation intégrale du préjudice et les moyens et techniques utilisés par les avocats. Il n'appartient pas aux professionnels des associations d'aide aux victimes de chiffrer les préjudices donc cet aspect ne sera pas abordé. Néanmoins, une relation de confiance établie entre la victime et l'association d'aide aux victimes facilite l'appréhension de ces dossiers souvent complexes. France Victimes peut proposer, à la demande des barreaux, des formations plus approfondies pour les avocats sur le sujet.

- Expliquer les différents postes de préjudices et éventuellement les outils et les stratégies proposés par l'avocat.
- Expliquer aux victimes les étapes et l'intérêt de recourir aux services d'un avocat.
- Accompagner la victime dans la constitution des dossiers et tout au long de la procédure.

Public

Juristes et accueillants confirmés.

Prérequis

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale

Contenu

- Les évolutions des systèmes indemnitaires
- La réparation intégrale
- Les outils documentaires
- L'audit préparatoire
- La démarche médico-légale et l'expertise
- La nomenclature Dinthillac
- Les préjudices des victimes directes et des victimes indirectes
- Les référentiels et barèmes
- Les recours des tiers payeurs

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, études de cas.

Évaluation

Évaluation à chaud sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.

Évaluation des compétences acquises et envoi d'une attestation de formation.

Formation animée par :

Claude Lienhard - professeur émérite des universités, avocat spécialiste en réparation du dommage corporel.

18 personnes maximum

Lieu, dates, durée

Paris

1 jour = 6 heures

- à définir

Coût

- Adhérents France Victimes et étudiants : 100 €
- Partenaires : 150 €
- Tarif autre public : 250 €